

EXOSENS

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Immeuble Elipsys
8 Rue des Trente Six Ponts
CS 57757
31077 Toulouse Cedex 04

Baker Tilly Strego
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
Ouest Atlantique

4 rue Papiou de la Verrie
BP 70948
49009 Angers Cedex 01

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de la société

EXOSENS

18 avenue Pythagore
33700 Mérignac

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXOSENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 « Changement de référentiel comptable - Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des titres de participation, y compris les frais d'acquisition s'élevait à 225 072 milliers d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué dans la note 4 « Informations relatives aux postes de bilan » au paragraphe « Dépréciation des immobilisations financières » de la section « 4.2 Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est estimée par la direction comme étant la valeur déterminée sur la base des cash-flows futurs actualisés.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert des jugements importants de la direction quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

En raison du caractère significatif des titres de participation et du fait de la sensibilité aux choix de la direction quant aux méthodologies et paramètres de calcul, nous considérons la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé d'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation détenus par Exosens, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, en particulier, nous avons :

- obtenu de la direction les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;

- apprécié la cohérence des hypothèses significatives retenues par la direction pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus notamment au regard des performances passées et de l'environnement économique dans lesquels les entités du groupe opèrent ;
- apprécié le caractère raisonnable du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation au regard des analyses de marché ainsi que leur cohérence avec les flux de trésorerie projetés auxquels ils s'appliquent ;
- apprécié le caractère raisonnable des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- examiné la correcte détermination de i) la valeur d'utilité sur la base de la méthode retenue par la direction et de ii) la dépréciation éventuelle.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la section « 4.2 Immobilisations financières » de la note 4 « Informations relatives aux postes de bilan » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXOSENS par vos statuts du 16 mars 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par décision des associés du 30 décembre 2023 pour le cabinet Baker Tilly Strego.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 4ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Baker Tilly Strego dans la 3ème année, dont respectivement deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Toulouse et Nantes, le 27 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Baker Tilly Strego

Bertrand Cuq
Associé

Anne Parenty
Associée



Jean-Marc Binson
Associé



François Pignon-Hériard
Associé



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

1	Comptes	2
1.1	États financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	2
1.2	Notes aux comptes	7

1 COMPTES ANNUELS

1.1 Bilan

<i>en euros)</i>	Amortissements		Net au	Net au
	Brut	Dépréciations	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	696 513	378 640	317 872	503 349
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				32 175
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 078	1 844	5 234	5 942
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	413 420	144 438	268 983	246 537
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	99 852		99 852	4 704
Immobilisations financières (1)				
Participations	225 072 332		225 072 332	225 072 332
Créances rattachées à des participations	196 622 619		196 622 619	196 622 619
TIAP				
Autres titres immobilisés	28 212		28 212	
Prêts	115 410 122		115 410 122	109 178 363
Autres immobilisations financières	225 746		225 746	79 578
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)	538 575 895	524 922	538 050 974	531 745 598
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	23 027		23 027	
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	4 512 560		4 512 560	5 190 635
Autres créances	193 523 032		193 523 032	92 663 822
Charges constatées d'avance	497 908		497 908	329 992
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	9 813 143		9 813 143	347 523
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	294 500		294 500	551 000
Disponibilités	2 703 341		2 703 341	4 744 938
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	211 367 512		211 367 512	103 827 910
Frais d'émission des emprunts (V)	2 422 292		2 422 292	3 122 292
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	748 283		748 283	657
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	753 113 982	524 922	752 589 060	638 696 457
(1) Dont à moins d'un an	2 447 523		2 447 523	651 206
(2) Dont à moins d'un an	201 531 342		201 531 342	103 480 387



<i>(en euros)</i>	Net au 31 décembre 2025	Net au 31 décembre 2024
PASSIF		
Capital (dont versé...)	21 648 118	21 582 585
Primes d'émission, de fusion, d'apport	352 614 019	348 387 114
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	194 760	194 760
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 549 723	15 356 367
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	104 074 422	-7 728 540
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	6 578 643	5 101 475
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	487 659 686	382 893 760
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques	956 283	120 657
Provisions pour charges	5 743 851	
TOTAL DES PROVISIONS (II)	6 700 134	120 657
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	250 000 026	250 000 000
Emprunts et dettes financières diverses (2)	92 261	40 833
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 333 897	2 571 174
Dettes fiscales et sociales	3 812 581	2 598 996
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 990 476	220 865
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (1) (III)	258 229 240	255 431 868
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		250 172
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	752 589 060	638 696 457
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	8 229 241	5 431 868
(2) Dont emprunts participatifs	néant	néant

1.2 Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 12 mois	du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue	13 543 099	11 556 732
Montant net du chiffre d'affaires	13 543 099	11 556 732
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	11 583	16 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	120 000	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	33 120	60 016
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	13 707 802	11 632 748
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	14 214 484	13 453 302
Impôts, taxes et versements assimilés	172 022	199 983
Salaires	7 463 994	4 651 705
Cotisations sociales	2 807 947	2 166 617
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	905 406	831 310
Sur immobilisations : Dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	208 000	120 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	35 267	
Autres charges	505 825	236 300
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	26 312 944	21 659 219
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-12 605 142	-10 026 471
Quote-part sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations (2)	100 410 867	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	13 083 476	21 519 911
Autres intérêts et produits assimilés (2)	4 467 708	3 929 200
Reprises sur dépréciations et provisions	657	69 800
Différences positives de change	9 197	516 303
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	763 604	46 586
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	118 735 510	26 081 799
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 784 498	4 037 111
Intérêts et charges assimilés (3)	11 611 935	23 319 871
Différences négatives de change	46 805	70 483
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	56 101	28 116



<i>(en euros)</i>	du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 12 mois	du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 12 mois
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	16 499 340	27 455 581
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	102 236 170	-1 373 782
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	89 631 028	-11 400 253
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)	1 477 168	13 742 440
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 477 168	-13 742 440
Participation des salariés au résultat (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-15 920 563	-17 414 153
Total des produits (I + III + V + VII)	132 443 312	37 714 547
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	28 368 889	45 443 087
BENEFICE OU PERTE	104 074 423	-7 728 540
(1) Y compris :	néant	néant
• Redevances de crédit-bail mobilier		
• Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées	117 930 721	24 449 703
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	néant	33 501



1.3 Notes aux comptes sociaux

Sommaire détaillé des notes sur le bilan

Note 1.	Faits caractéristiques de l'exercice	8
Note 2.	Événements postérieurs à la clôture	9
Note 3.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes	10
Note 4.	Informations relatives aux postes de bilan	10
Note 5.	Informations relatives au compte de résultat	20
Note 6.	Autres informations	21

Règles et méthodes comptables

Présentation d'EXOSENS SA

La société EXOSENS a été créée le 16 mars 2021. Son siège social est situé à Mérignac (Domaine de Pelus, 18 avenue de Pythagore, Axis Business Park, Bât. 5E – 33700 Mérignac). Elle a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de gestion, ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;

- les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ; et
- plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet par la Société, son extension, son développement et son patrimoine social.



NOTE 1. **Faits caractéristiques de l'exercice**

1.1 Contexte macroéconomique

La société EXOSENS SA est une holding animatrice dont l'activité économique se traduit par la facturation de management fees aux filiales.

1.2 Opérations sur le capital

Opération d'actionnariat salarié ExoShare

EXOSENS a lancé, le 15 septembre 2025, sa première opération d'actionnariat salarié « ExoShare » à l'ensemble du Groupe (France et international).

Le 13 novembre 2025, 154 197 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de cette opération. 136 789 actions ont été émises à un prix unitaire de 31.38 € et 17 408 actions ont été distribuées gratuitement dans le cadre de l'abondement.

Le capital social est désormais fixé à 21 648 118.325 €. Il est divisé en 50 936 749 actions ordinaires de 0.425 € de valeur nominale chacune entièrement libérées.

1.3 Acquisitions de nouvelles filiales

Par l'intermédiaire de sa filiale EXOSENS International, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

Acquisition de Noxant

Le 13 mars 2025, le groupe EXOSENS a finalisé l'acquisition de la société Noxant, en France, spécialisée dans le développement et la fabrication de caméras infrarouge refroidies haute performance.

La société a été acquise pour 41 millions d'euros. Une clause de complément de prix sur cette acquisition est prévue au contrat. Elle a été prise en compte dans la valeur des titres à l'actif d'EXOSENS International à la date de clôture, à hauteur de 5 millions d'euros.

Acquisition de NVLS

Le 15 juillet 2025, le groupe EXOSENS a finalisé l'acquisition de la société Espagnole NVLS (Night Vision Laser Spain), spécialiste des équipements de vision nocturne.

La société a été acquise à hauteur de 75 % des titres pour 6 millions d'euros. Les 25 % de titres restant seront acquis selon les modalités prévues au contrat, soit en 2026 et en 2027.

Une clause de complément de prix sur cette acquisition est prévue au contrat. Elle n'a pas été prise en compte dans la valeur des titres à l'actif d'EXOSENS International à la date de clôture. Les modalités de son calcul seront basées sur les données 2026.

Acquisition de Phasics

Le 20 octobre 2025, le groupe EXOSENS a finalisé l'acquisition de PHASICS, société française spécialisée dans la détection de front d'onde à haute résolution.

La société a été acquise pour 32 millions d'euros.

1.4 Cession de Microwave Amplification

- Le 31 décembre 2025, le groupe EXOSENS a finalisé la cession de l'activité *Microwave Amplification*, spécialisée dans les amplificateurs à micro-ondes pour le marché de la défense américain.
- Cette cession s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à concentrer ses ressources sur des activités à plus forte valeur ajoutée et avec des perspectives de croissance et de rentabilité supérieures. Elle n'a pas eu d'impact sur les comptes d'EXOSENS SA sur l'exercice.

1.5 Changement de référentiel comptable – Première application du règlement ANC 2022-06

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Le résultat exceptionnel 2024 était constitué de frais d'introduction en bourse pour 12 265 milliers d'euros et 1 477 milliers d'euros d'amortissement dérogatoire sur frais d'acquisition de titres. Le résultat exceptionnel 2025 est constitué uniquement de 1 477 milliers d'euros d'amortissement dérogatoire sur frais d'acquisition de titres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Ce changement n'a pas entraîné d'incidence sur le résultat exceptionnel 2025 de la société.

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31 décembre 2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- la rubrique « Participations et créances rattachées », qui était présentée sur une seule ligne, est désagrégée en distinguant les rubriques « Participations » et les « Créances rattachées à des participations » ;
- les rubriques « Autres créances », « État, Taxe sur le Chiffre d'affaires », « État, impôts sur les bénéfices », « Personnel » et « Fournisseurs débiteurs » sont regroupées dans la rubrique « Autres créances » ;
- la rubrique « Disponibilités » qui était présentée sur une seule ligne, est désagrégée en distinguant les rubriques « Disponibilités » et les « Instruments financiers à terme et jetons détenus » ;



- la rubrique « Emprunt et dettes financière diverses - associés » est regroupée avec la rubrique « Autres dettes » ;
 - la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations » qui était présentée sur une seule ligne, est désagrégée en distinguant les rubriques « Sur immobilisations : Dotations aux amortissements » et « Dotations aux provisions » ;
 - la rubrique « Produits financiers » qui était présentée sur une seule ligne, est désagrégée en distinguant les rubriques « D'autres valeurs mobilières et créances sur l'actif immobilisé », « Autres intérêts et produits assimilés », « Reprises sur dépréciations et provisions », « Différences positives de change » et « Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie » ;
 - la rubrique « Charges financières » qui était présentée sur une seule ligne, est désagrégée en distinguant les rubriques « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions », « Intérêts et charges assimilées », « Différences négatives de change » & « Valeurs comptables des immobilisations financières cédées ».
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés sont présentés dans la note 6.7 « Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés ».

NOTE 2. Événements postérieurs à la clôture

Nouveau contrat tubes 5G

Le 12 janvier 2026, EXOSENS a annoncé la commande de plus de 7 000 tubes intensificateurs de lumière 5G par ACTinBlack Group l'un des principaux fabricants européens de systèmes de vision nocturne avancés, pour équiper les forces spéciales européennes. Ce contrat a été conclu quelques mois seulement après le lancement officiel du 5G, la nouvelle technologie d'EXOSENS, soulignant son adoption rapide par le marché. La livraison des tubes est prévue entre 2027 et 2028. Ils seront intégrés dans des jumelles de vision nocturne destinées à des utilisateurs finaux européens appartenant aux forces spéciales.

Acquisition de la société Emberion

Le 13 février 2026, le Groupe a signé un accord définitif en vue de l'acquisition de la société finlandaise Emberion Oy, entreprise technologique spécialisée dans la fabrication de capteurs infrarouge nouvelle génération basés sur une technologie de points quantiques. Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'EXOSENS visant à renforcer son positionnement technologique dans les systèmes d'observation et d'imagerie avancée pour les marchés de la défense et du contrôle industriel. La finalisation de l'opération est attendue au cours du premier semestre 2026, sous réserve des autorisations et approbations habituelles.



NOTE 3. Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

NOTE 4. Informations relatives aux postes de bilan

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'absence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Rubriques					
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	783 224			86 711	696 513
Immobilisations incorporelles	783 224			86 711	696 513
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 078				7 078
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements aménagements divers	191 791	16 962			208 753
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	144 695	59 972			204 667
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		99 852			99 852
Avances et acomptes	4 704			4 704	
Immobilisations corporelles	348 268	176 786		4 704	520 350
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	421 694 951				421 694 951
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	109 257 940	6 406 141			115 664 081
Immobilisations financières	530 952 891	6 406 141			537 359 032
ACTIF IMMOBILISÉ	532 084 383	6 582 927		91 415	538 575 895

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Augmentations de l'exercice					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			176 786		
Immobilisations financières			6 406 141		
ACTIF IMMOBILISÉ			6 582 927		

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Diminutions de l'exercice					
Immobilisations incorporelles					86 711
Immobilisations corporelles					4 704
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISÉ					91 415

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Situations et mouvements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations :		Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
				Dotations de l'exercice	Diminutions	
Rubriques						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 ans	Linéaire	247 700	150 210	19 269	378 641
Immobilisations incorporelles			247 700	150 210	19 269	378 641
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans	Linéaire	1 136	708		1 844
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Installations générales, agencements aménagements divers	10 ans	Linéaire	35 362	20 708		56 070
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	54 587	33 781		88 368
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			91 085	55 197		146 282
ACTIF IMMOBILISÉ			338 785	205 407	19 269	524 923



4.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Les frais d'acquisition de titres sont activés. Un amortissement dérogatoire est pratiqué sur une durée de cinq ans. Au 31 décembre 2025, les frais d'acquisition de titres sont amortis fiscalement à hauteur de 6 579 milliers d'euros.

Le détail du poste Immobilisations financières est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant brut à la clôture de l'exercice
Titres EXOSENS International	217 672				217 672
Frais d'acquisition EXOSENS International	7 400				7 400
Créances rattachées EXOSENS International	196 623				196 623
PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES	421 695				421 695
Prêt Photonis Holding Inc. (US)	30 300				30 300
Prêt Photonis Netherlands (NL)	38 388				38 388
Prêt Telops (CA)	22 445				22 445
Prêt EXOSENS UK (UK)	17 395				17 395
Prêt Centronic (UK)		207			207
Prêt EXOSENS Spain (ES)		4 229			4 229
Intérêts courus sur prêts	651	1 796			2 447
PRÊTS	109 179	6 232			115 411
Dépôts et cautionnements	80	170	24		226
Actions propres		28			28
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	80	198	24		254
TOTAL	530 954	6 430	24		537 360

Les prêts aux filiales sont conclus sur la base suivante :

- remboursement *in fine* fixé en mars 2029 ;
- taux Euribor 3M + marge de 1,5 % à 2,5 %.

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Informations financières (Tableau réalisé en milliers d'euros)	Capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus ⁽⁴⁾			Montant des engagements donnés par la société ⁽⁴⁾	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁷⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ⁽⁴⁾	Observations
			Brute	Nette	Montant net des prêts et avances consentis par la société ⁽⁴⁾⁽⁵⁾					
Filiales et participations										
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale ⁽¹⁾										
EXOSENS INTERNATIONAL SAS	250 408	100	225 072	225 072	373 658	néant	néant	55 764	100 411	néant
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
A. TOTAL DES FILIALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation ⁽¹⁾										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A + B)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du Code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du Code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

Dépréciation des immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

La méthode retenue pour déterminer la valeur d'inventaire des titres est la suivante :

- comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur déterminée sur la base des cash flows futurs actualisés ;
- une dépréciation est constituée lorsque la valeur déterminée sur la base des cash flows futurs actualisés est inférieure ;
- les tests de perte de valeur ont été réalisés sur la base d'un calcul de valeur d'utilité en prenant en compte les données prévisionnelles (*business plan*) à cinq ans approuvés par la

Direction et sur une valeur terminale en appliquant les taux de croissance estimés pour les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans. Ces flux reflètent la meilleure estimation du management dans le contexte économique actuel ;

- aucune dépréciation de titres n'a été constatée au 31 décembre 2025 ;
- la valeur nette comptable des titres de participation d'EXOSENS International s'élève à 225 072 milliers d'euros. La méthode de valorisation de ces titres repose sur la valorisation intrinsèque des titres de filiales et participations de l'ensemble du groupe EXOSENS (i.e détenue directement ou indirectement par EXOSENS International).



4.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation des créances est appréciée au cas par cas en fonction des difficultés de recouvrement.

Actif circulant

ÉTAT DES CRÉANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 510 820 200 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

(en euros)	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	196 622 619		196 622 619
Prêts	115 410 122		115 410 122
Autres	253 959		253 959
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 512 560	4 512 560	
Autres	193 523 032	193 523 032	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	497 908	497 908	
TOTAL	510 820 200	198 533 500	312 286 700
Prêts accordés en cours d'exercice	6 231 760		
Prêts récupérés en cours d'exercice	néant		

Le poste « Autres Créances » pour 193 523 milliers d'euros se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant au 31 décembre 2025
Fournisseurs débiteurs	45
Créances sociales et fiscales	4 876
Compte courant d'intégration fiscale Photonis Infrared France	2
Compte courant Photonis US	7 207
Compte courant Photonis Netherlands	4 358
Compte courant EXOSENS International	177 035

Les comptes courants, sauf intégration fiscale, entre EXOSENS et les filiales sont rémunérés selon les conventions mises en place avec chaque entité, soit :

- Euribor 3M ou SOFER +0,75 % pour les sociétés placeuses ;
- Euribor 3M ou SOFER +1 % pour les sociétés emprunteuses.

PRODUITS À RECEVOIR

(en euros)	Montant au 31 décembre 2025
Intérêts courus sur prêts	2 447 523
Clients - factures à établir	72 000
Personnel charges sociales produits à recevoir	14 113
TOTAL	2 533 636

4.4 Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devise sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, emprunts, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture.

Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne écart de conversion. Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

4.5 Trésorerie et financement

Dettes financières

Une ligne de crédit a été débloquée pour 250 millions d'euros en 2024 aux conditions suivantes :

- prêt à terme d'un montant maximum de 250 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1.5 % à 2.5 % + Euribor 3 mois, remboursable *in fine*.

Le contrat prévoit une disponibilité d'un total de 350 millions d'euros, soit un financement non utilisé à hauteur de 100 millions d'euros aux conditions suivantes :

- ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de 100 millions d'euros, d'une maturité de 5 ans, à un taux d'intérêt variant de 1.5 % à 2.5 % + Euribor 3 mois, non tirée au 31 décembre 2025.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission de l'emprunt d'un montant de 3 500 milliers d'euros sont étalés sur la durée résiduelle des emprunts, à compter de la date de déblocage des nouveaux fonds, soit une charge d'amortissement sur l'exercice 2025 de 700 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentation	Diminution	31 décembre 2025
Frais d'émission d'emprunts	3 122		700	2 422
DETTES FINANCIÈRES	3 122	0	700	2 422

4.6 Capital social

Le capital social émis de la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 21 648 118,32 euros et se compose de 50 936 749 actions ordinaires (AO) de 0,425 euro de valeur nominale, souscrites en totalité et intégralement libérées.

Ces émissions d'actions sont assorties d'une prime d'émission pour un montant total de 338 millions d'euros, et des primes d'apports de 15 millions d'euros.

L'actionnaire principal est HLD Europe.

Au cours de l'exercice 2025, une opération sur le capital a eu lieu dans le cadre du programme d'actionnariat salarié « ExoShare » :

Le 13 novembre 2025 :

- émission de 136 789 actions au prix unitaire de 31,38 €.
- émission de 17 408 actions gratuites dans le cadre de l'abondement du plan d'actionnariat.

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires
AU 31 DÉCEMBRE 2024	50 783
Titres émis pendant l'exercice	154
Titres remboursés pendant l'exercice	
AU 31 DÉCEMBRE 2025	50 937

Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2025, la Société détient 7 347 actions propres, pour une valeur de 345 milliers d'euros, dans le cadre de son contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux mis en place le 8 juillet 2024. Les ressources affectées au compte de liquidité s'élèvent à 2 000 000 euros dans la limite de 2 000 000 euros, conformément aux conditions fixées par l'AMF.

Les actions propres sont comptabilisées en VMP, et leur valorisation suit la méthode FIFO. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat financier. Au 31 décembre, le produit net sur cessions d'actions propres s'élève à 707,5 milliers d'euros.

Lorsqu'une moins-value latente est constatée à la clôture de l'exercice, une provision pour perte de valeur est comptabilisée.

Au 31 décembre 2025, aucune moins-value latente n'a été constatée.

Capitaux propres

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Décision de l'assemblée générale du 23/05/2025.

(en euros)	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	15 356 367
Résultat de l'exercice précédent	-7 728 540
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	7 627 827
Affectations aux réserves	
Distributions	5 078 104
Autres répartitions	
Report à Nouveau	2 549 723
TOTAL DES AFFECTATIONS	7 627 827



Les primes d'émission ci-dessous incluent les primes d'apport pour 15 millions d'euros.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	21 582 585		65 534		21 648 118
Primes d'émission	348 387 114		4 234 303	7 398	352 614 019
Réserve légale	194 760				194 760
Report à Nouveau	15 356 367	-7 728 540		5 078 104	2 549 723
Résultat de l'exercice	-7 728 540	7 728 540	104 074 422		104 074 422
Provisions réglementées	5 101 475		1 477 168		6 578 643
TOTAL CAPITAUX PROPRES	382 893 760		109 851 428	5 085 502	487 659 686

4.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées d'un montant de 6 579 milliers d'euros sont constituées de l'étalement des frais d'acquisition d'EXOSENS International.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Reconstitution des gisements pétroliers					
Pour investissements					
Pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	5 101 475	1 477 168			6 578 643
Prêts d'installation					
Autres provisions					
TOTAL	5 101 475	1 477 168			6 578 643
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		1 477 168			

4.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés.

Au 31 décembre 2025, un litige est en cours, une provision de 208 milliers d'euros a été constituée sur la base du risque estimé.

Provisions

TABLEAU DES PROVISIONS

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pertes de change	657	748 283	657		748 283
Provision pour litige	120 000	208 000	120 000		208 000
PROVISIONS POUR CHARGES					
Provisions sur AGA & BSA		5 734 851			5 734 851
TOTAL	120 657	6 691 134	120 657		6 691 134
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 915 636	120 000		
Financières		4 775 498	657		
Exceptionnelles					

Les provisions sur AGA et BSA d'un montant de 5,7m€ incluent une dotation financière de 4,0m€ relatives au plan d'attribution d'actions gratuites à destination des employés du Groupe n'étant pas salariés de Exosens SA et une provision pour charges d'exploitation de personnel de 1,7m€ associés à ce plan pour les salariés d'Exosens SA.

4.9 Plan d'actions gratuites

Plan d'action de performance

En vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2024 (22^e résolution), le Conseil d'administration du 28 février 2025, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, a décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance couvrant la période 2025-2026.

Dans ce cadre, 216 750 actions, représentant environ 0,43 % du capital social, ont été attribuées aux dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales.

Les actions sont soumises à une période d'acquisition de deux ans suivie d'une période de conservation d'un an. L'attribution définitive est conditionnée à l'atteinte de critères de performance appréciés sur deux exercices, portant sur l'évolution du chiffre d'affaires (50 %), la progression de l'EBITDA ajusté (25 %) et des critères RSE (25 %).

Plan BSA

En vertu de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2025, le Conseil d'administration du 25 juin 2025 a décidé la mise en place d'un plan de bons de souscription d'actions dénommé « BSA 2025 ».

Ce plan porte sur l'attribution de 22 500 bons donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Le prix d'exercice a été fixé à 30,23 euros, correspondant à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant la décision d'attribution, diminuée d'une décote de 30 %.

Les bons pourront être exercés entre le 1^{er} avril 2028 et le 30 avril 2029, sauf survenance anticipée d'un événement de liquidation collective tel que prévu par le règlement du plan.

Ces instruments se traduiront par des remises d'actions existantes, acquises sur l'exercice 2025, et constituent pour les bénéficiaires salariés et mandataires sociaux un complément de rémunération étalée sur la période de services, et pour les autres bénéficiaires du groupe EXOSENS une provision sur la moins-value attendue par l'entreprise en l'absence de mise en place d'un plan de refacturation groupe.

4.10 Dettes

ÉTAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 258 869 041 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<i>(en euros)</i>	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 1 an au maximum à l'origine	26	26		
à plus de 1 an à l'origine	250 000 000		250 000 000	
Emprunts et dettes financières divers (**)	92 261	32 326		59 935
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 333 897	2 333 897		
Dettes fiscales et sociales	3 812 581	3 812 581		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 990 476	1 990 476		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	258 229 240	8 169 306	250 000 000	59 935
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>	<i>1 730 209</i>	<i>1 730 209</i>		

Le poste « Autres dettes » pour 1 990 milliers d'euros se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 31 décembre 2025
Clients créditeurs	190
Compte courant d'intégration fiscale Photonis France	1 729
Compte courant d'intégration fiscale ISIS	2
PFU sur jetons de présence	66
Notes de frais	4

**CHARGES À PAYER**

(en euros)	Montant au 31 décembre 2025
Factures non parvenues	2 194 249
PFU sur jetons de présence	66 000
Intérêts courus sur emprunts	32 326
Etat - charges à payer	5 004
Charges à payer sur frais de déplacement	1 568
Provisions charges de personnel	2 702 884
Provision congés payés et charges sociales	447 964
TOTAL	5 449 995

DETTES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentation	Diminution	31 décembre 2025
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit	250 000			250 000
Intérêts courus s/ emprunts	41	32	41	32
Emprunts et dettes financières diverses				
Autres emprunts et dettes assimilés				
DETTES FINANCIÈRES	250 041	32	41	250 032

L'échéancier des dettes financières par nature est le suivant :

(en milliers d'euros)	Brut	Moins 1 an	1 à 5 ans	+5ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit	250 000		250 000	
Intérêts courus sur emprunts	32	32		
Emprunts et dettes financières diverses				
Autres emprunts et dettes assimilés				
DETTES FINANCIÈRES	250 032	32	250 000	

4.11 Covenants financiers

Le contrat de financement comporte une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect du ratio de levier financier (*leverage ratio*) qui fait le rapport entre la dette financière consolidée nette et l'EBITDA ajusté consolidé.

Au 31 décembre 2025, le ratio de levier (dette nette/EBITDA ajusté) ne doit pas excéder 3,00.

Au 31 décembre 2025, le ratio dette nette totale/EBITDA ajusté du Groupe s'élève à 1,29. Données non auditées.

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ce covenant financier et, dans un contexte macroéconomique instable, a porté une attention particulière aux contrats de financement qui pourraient présenter à court ou moyen terme des risques de non-respect des ratios financiers.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe, pour réduire son risque lié à la variation des taux d'intérêt, utilise des instruments de couverture.

La valeur des instruments financiers représente au mieux l'exposition maximale au risque de crédit pour tous les dérivés souscrits (CAP / SWAP) par le Groupe (pas de collatéral détenu en garantie...).

Au 31 décembre 2025 les instruments financiers dérivés utilisés par EXOSENS sont (*en euros*):

Société	Instrument	Montant nominal	Taux variable	Notionnel de l'instrument financier (capital restant dû)	Juste valeur de l'instrument financier	Échéance	Banque
EXOSENS	SWAP	25 000 000	EURIBOR 3 MOIS	25 000 000	10 820	31/12/2026	BNP
EXOSENS	SWAP	25 000 000	EURIBOR 3 MOIS	25 000 000	-108 375	31/12/2026	CIC
EXOSENS	SWAP	25 000 000	EURIBOR 3 MOIS	25 000 000	11 822	31/12/2026	ARKEA
EXOSENS	SWAP	50 000 000	EURIBOR 3 MOIS	50 000 000	-91 545	31/12/2026	BNP
EXOSENS	SWAP	50 000 000	EURIBOR 3 MOIS	50 000 000	-20 785	31/12/2027	BANQUE POSTALE
EXOSENS	SWAP	25 000 000	EURIBOR 3 MOIS	25 000 000	-11 620	31/12/2027	CIC
EXOSENS	SWAP	50 000 000	EURIBOR 3 MOIS	50 000 000	93 146	31/12/2028	BNP
EXOSENS	SWAP	25 000 000	EURIBOR 3 MOIS	25 000 000	40 832	31/12/2028	LCL
EXOSENS	CAP	50 000 000	EURIBOR 3 MOIS	50 000 000	3 758	31/12/2026	BANQUE POSTALE
EXOSENS	CAP	75 000 000	EURIBOR 3 MOIS	75 000 000	142 310	31/12/2027	BANQUE POSTALE

Les primes sont inscrites à l'actif lors de leur versement. Elles sont étalées en frais financiers sur leur durée de couverture.

Les différents instruments financiers couvrent une partie de l'emprunt de 250 millions d'euros.



NOTE 5. Informations relatives au compte de résultat

5.1 Résultat financier

Détail des produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 118 735 milliers d'euros, dont le détail est le suivant :

(en milliers d'euros)

Dividendes EXOSENS International	100 411
Intérêts sur prêt EXOSENS International	8 325
Intérêts sur prêt Photonis Holding Inc. (US)	1 315
Intérêts sur prêt Photonis Netherlands (NL)	1 625
Intérêts sur prêt Telops (CA)	884
Intérêts sur prêt EXOSENS UK (UK)	835
Intérêts sur prêt Centronic (UK)	2
Intérêts sur prêt EXOSENS Spain (ES)	75
Intérêts sur compte courant EXOSENS International	4 001
Intérêts sur compte courant Photonis Holding Inc. (US)	351
Intérêts sur compte courant Photonis Netherlands (NL)	107
Gains de change	9
Revenus du contrat de liquidité	764
Reprise provision risque de change	1
Autres produits de placement	31

Détail des charges financières

Les charges financières s'élèvent à 16 499 milliers d'euros dont le détail est le suivant :

(en milliers d'euros)

Intérêts sur emprunt	11 010
Etalement des CAPs de taux	551
Intérêts sur dettes à court terme	50
Pertes de change	47
Dotations provision pour perte de change	748
Dotations provision pour attribution BSA	4 036
Charges sur contrat de liquidité	56

5.2 Impôts sur les bénéfices

Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025 est de 25 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la société EXOSENS est la société tête du groupe d'intégration fiscale du groupe EXOSENS, composé de cinq sociétés :

- EXOSENS (société mère) ;
- EXOSENS INTERNATIONAL ;
- PHOTONIS FRANCE ;
- IMAGING SENSORS INTERNATIONAL SAS ;
- PHOTONIS INFRARED FRANCE.

Aucune convention d'intégration fiscale n'a été rédigée, par conséquent, la méthode utilisée par le Groupe est la suivante :

- chaque filiale est redevable envers la société mère d'un montant d'impôt sur les sociétés identique à celui dont elle aurait dû s'acquitter auprès du Trésor si elle n'avait pas été membre du Groupe ;
- la société mère conserve à titre définitif l'économie d'impôt résultant de l'imputation des pertes de ses filiales déficitaires.

À ce titre, au 31 décembre 2025, un produit d'intégration fiscale a été constaté pour 16 820 milliers d'euros. Le Groupe est redevable d'un impôt s'élevant à 899 milliers d'euros. Le montant des déficits reportables du Groupe s'élève à 25 274 milliers d'euros. Un déficit reportable au niveau du sous-groupe d'intégration fiscale EXOSENS International subsiste à hauteur de 12 667 milliers d'euros. Les déficits sont reportables indéfiniment et imputés sur les résultats bénéficiaires futurs du Groupe dans la limite d'un million d'euros, majoré de 50 % du déficit supérieur à ce plafond.

Par ailleurs, EXOSENS bénéficie d'un crédit d'impôt recherche de 1 131 milliers d'euros provenant de Photonis France (2025).

Dans le cadre de la détermination du résultat fiscal Groupe, le dispositif relatif à la limitation de la déductibilité des charges financières est appliqué. Au 31 décembre 2025, les charges financières de l'exercice n'excèdent pas le plafonnement limité à 30 % de l'EBITDA fiscal et permettent d'employer le report des charges financières précédemment non admises en déduction.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Impôt sur les sociétés de l'exercice comptabilisé (charge totale d'impôt du groupe)	899	0
Impôt sur les sociétés supporté en l'absence d'intégration fiscale (total des charges d'impôts individuelles)	16 820	17 414
Économie d'impôt sur les sociétés de l'exercice ⁽¹⁾	15 921	17 414

(1) Les montants présentés dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte de potentiels crédits d'impôts accordés aux sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale (ex: crédit d'impôt recherche de Photonis France)

5.3 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable. Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG, ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courant.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 477 milliers d'euros, dont :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Frais d'introduction en bourse		12 265
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres	1 477	1 477

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel est composé exclusivement de l'amortissement des frais d'acquisition de titres.

NOTE 6. Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

Nature des engagements	Engagements donnés
Caution	Caution bancaire de 121 191 € (BNP) concernant le bail des locaux d'EXOSENS (signé le 22/07/2022, le bail commençant à courir le 01/07/2022 pour se terminer le 30/06/2031) 18 avenue de Pythagore à Mérignac. Caution émise le 31/12/2022 par la BNP au bénéfice de la Société Épargne Foncière. Suite à la cession de l'immeuble par Épargne Foncière à la Société BAGAN AMBRE le 25/07/2024, le nouveau propriétaire a confirmé que la caution reste tenue envers le nouveau propriétaire et que la caution poursuit ses effets sans avoir à mettre en place une nouvelle en place au nom de BAGAN Ambre et obtenir la main-levée de l'ancienne.
Caution solidaire	Sur le term loan accordé par un pool de banque, si une filiale devrait l'utiliser, EXOSENS serait automatiquement caution solidaire
Caution solidaire	Caution solidaire de 40 M€ auprès de Citi pour la mise en place du cash pooling
RCF (Revolving Credit Facility)	Ligne de financement de 100 M€ accordée par un pool de banques - fin de l'engagement juin 2029

6.2 Engagement de retraite

Le Groupe est engagé dans des plans d'avantages sociaux à long terme.

L'engagement lié à ce régime a été évalué selon la recommandation du ANC 2013 - 02 (méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière).

Ces montants reposent sur les principales hypothèses de calcul suivantes :

- application des principes comptables français (Recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 et avis n° 2004-05 du 25 mars 2004 sur les médailles du travail de l'Autorité des normes comptables) ;
- taux d'actualisation de 3,80 % ;
- hypothèses de turnover basées sur les démissions constatées, soit un taux moyen pour 2025 de 1,7 % ;
- taux de progression des salaires réévalué à 2,50 % ;
- table de mortalité : les tables retenues correspondent aux dernières tables homme/femme publiées par l'INSEE (TD/TV 19-21) ;
- majoration pour charges sociales de 55,47 % pour les cadres et 44,74 % pour les non-cadres (dont taxes sur les salaires), le Groupe retenant l'hypothèse de départ à la retraite volontaire ;

- âge de départ en retraite (salariés nés avant le 1^{er} janvier 1968) : 62 ans pour les non-cadres et 63 ans pour les cadres ;
- âge de départ en retraite (salariés nés à compter du 1^{er} janvier 1968) : 64 ans pour les non-cadres et les cadres.

Le montant de l'engagement net au 31 décembre 2025 s'élève à 198 160 euros.

Effectif

Effectif moyen du personnel :

	Personnel salarié
Cadres	35
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	4
Ouvriers	
TOTAL	40

En 2025, l'effectif moyen était de 40, dont 35 cadres, 1 agent de maîtrise et 4 apprentis.



6.3 Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché

6.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

6.5 Risque climatique

Comme décrit dans la section 2.2 relative au changement climatique dans le chapitre sur sa démarche RSE, la société EXOSENS SA, aux bornes du Groupe dont elle est la mère, a identifié différents impacts, risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de sa double matérialité. Des analyses de scénarios des risques physiques et des risques de transition (court terme, moyen terme et long terme) ont été initiés à partir de 2025 afin de décrire l'exposition et la sensibilité des actifs et activités économiques du Groupe à des aléas climatiques (jusqu'ici non identifiés). En conséquence, le Groupe prend en compte pour le moment, au mieux de sa connaissance actuelle, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leur impact potentiel dans les états financiers.

Les principaux risques identifiés portent, d'une part, sur les risques physiques tels qu'inondations, ouragans etc. et d'autre part, sur les risques de transition tels que les incertitudes de marché liées aux projections d'éventuelles taxes sur les énergies fossiles, la réduction des gaz à effet de serre ou aux conséquences de la taxonomie et réglementation européenne en matière de durabilité.

Les risques physiques sont la plupart du temps couverts par des polices d'assurance de type « Dommages ». De façon générale, lors de la survenance de sinistres, les conséquences négatifs (partie non

couverte du risque) sont comptabilisés en charges de la période considérée.

Les principaux risques de transition ont également été revus au mieux de notre connaissance. Les évolutions de marché à plus long terme liées à la transition environnementale sont difficiles à anticiper et à quantifier, mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie des actifs du Groupe. Cependant, les conséquences des incertitudes climat ont été intégrées dans l'arrêté des comptes. Le Groupe a initié en 2024 un travail de définition de ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et des plans d'action associés pour l'ensemble des scopes. Déterminé à avoir un impact sur l'environnement et sa production, le Groupe prévoit d'intégrer une approche d'écoconception dans le développement de ses nouveaux produits, tout en optimisant les consommations d'électricité. Il a pour objectif de mettre en place des critères d'éco-conception sur l'intégralité de ses nouveaux produits d'ici 2027.

Enfin, et dès que nécessaire en fonction de l'activité concernée, le Groupe incorpore dans son processus de croissance externe une revue des risques environnementaux qui est présentée lors des comités statuant sur les projets d'acquisition.

Le Groupe n'est pas soumis au système d'échange de quotas d'émission de CO₂ de l'Union européenne.

6.6 Consolidation

Les comptes de la société EXOSENS sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe EXOSENS. Les informations relatives à la société tête du groupe sont les suivantes :

Nom de l'entité	EXOSENS SA
Adresse du siège	Domaine de Pelus, 18 avenue de Pythagore, Axis Business Park - 33700 Mérignac
Numéro d'identification	89539510100028
Lieu pour l'obtention des états financiers	Domaine de Pelus, 18 avenue de Pythagore, Axis Business Park - 33700 Mérignac

6.7 Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés**Bilan**

<i>(en euros)</i>	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31 décembre 2024	Net au 31 décembre 2023
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	751 049	247 700	503 349	588 668
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	32 175		32 175	
Immobilisations corporelles Terrains				
Constructions	7 078	1 136	5 942	6 650
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	336 486	89 949	246 537	223 867
Immobilisations en cours, avances et acomptes	4 704		4 704	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	421 694 951		421 694 951	225 072 332
Autres titres immobilisés				
Prêts	109 178 363		109 178 363	269 050 836
Autres immobilisations financières	79 578		79 578	77 855
ACTIF IMMOBILISÉ	532 084 383	338 785	531 745 598	495 020 208
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Avances et acomptes versés sur commandes				4 151
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 190 635		5 190 635	4 153 394
Fournisseurs débiteurs	696		696	
Personnel	4 048		4 048	7 565
État, impôts sur les bénéfices	3 528 415		3 528 415	2 298 633
État, taxes sur le chiffre d'affaires	884 498		884 498	408 934
Autres créances	88 246 166		88 246 166	18 045 063
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	347 523		347 523	7 509
Disponibilités	5 295 938		5 295 938	1 098 439
Charges constatées d'avance	329 992		329 992	420 753
ACTIF CIRCULANT	103 827 910		103 827 910	26 444 442
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 122 292		3 122 292	265 108
Prime de remboursement des obligations				1 086 454
Écarts de conversion - Actif	657		657	69 800
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 122 949		3 122 949	1 421 362
TOTAL ACTIF	639 035 242	338 785	638 696 457	522 886 012

<i>(en euros)</i>	Net au 31 décembre 2024	Net au
PASSIF		
Capital social ou individuel	21 582 585	1 947 598
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	348 387 114	188 052 402
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	194 760	194 131
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	15 356 367	12 706 008
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-7 728 540	2 650 988
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	5 101 475	3 624 307
CAPITAUX PROPRES	382 893 760	209 175 434
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	120 657	69 800
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	120 657	69 800
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires		235 136 661
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	250 000 000	73 751 874
Emprunts et dettes financières diverses	40 833	961 503
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	14 490	587 806
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 571 174	1 517 478
Dettes fiscales et sociales	2 598 996	1 625 456
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	206 375	60 000
Produits constatés d'avance		
DETTES	255 431 868	313 640 778
Écarts de conversion - Passif	250 172	
TOTAL PASSIF	638 696 457	522 886 012

Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 12 mois	du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue	11 556 732	6 157 341
Montant net du chiffre d'affaires	11 556 732	6 157 341
Subventions d'exploitation	16 000	6 333
Autres produits	60 016	714 569
Total des produits d'exploitation	11 632 748	6 878 243
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	13 453 302	9 433 855
Impôts, taxes et versements assimilés	199 983	114 840
Salaires et traitements	4 651 705	3 369 128
Charges sociales	2 166 617	1 437 468
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	951 310	175 919
Autres charges	236 300	144 208
Total des charges d'exploitation	21 659 219	14 675 420
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 026 471	-7 797 176
Quote-part sur opérations faites en commun		
Produits financiers	26 081 799	26 327 570
Charges financières	27 455 581	26 477 548
RÉSULTAT FINANCIER	-1 373 782	-149 978
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-11 400 253	-794 715
Produits exceptionnels		1 069 151
Charges exceptionnelles	13 742 440	2141 076
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-13 742 440	-1 071 925
Impôts sur les bénéfices	-17 414 153	-11 670 067
Total des produits	37 714 547	34 274 965
Total des charges	45 443 087	31 623 977
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-7 728 540	2 650 988